

Séance du 24/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 du mois d'avril à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances à la salle Phénix, les membres du Conseil municipal de la Commune de Moissannes, sous la présidence de Madame AUBERGER Mare-Sophie, Maire de Moissannes, dûment convoqués le 8 Avril 2026.

Présents : Madame AUBERGER Marie-Sophie, Monsieur TALABOT Dominique, Monsieur DORLIAT Guillaume, Monsieur BARRA Pierre-Yves Madame PIARROUX Audrey, Madame BARRAUD Samantha, Monsieur TEXONNIERE Yann, Monsieur JACQUOT Alexis, Madame JANDAUD Véronique, Madame MENUDIER Isabelle et Madame DEVARD Ghyslaine.

Absents :

Procurations :

Le secrétariat a été assuré par : Madame PIARROUX Audrey

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	11
<b>Nombre de Membres présents :</b>	11
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	11
<b>Votes Pour :</b>	11
<b>Votes Contre :</b>	0
<b>Abstention :</b>	0

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-5,

Vu l'instruction budgétaire comptable M49,

Vu l'instruction budgétaire comptable M57,

Vu les budgets primitifs annexe eau et principal de l'exercice 2025 votés par le Conseil Municipal par délibération au cours de sa séance du 28 Mars 2025,

Vu les comptes de gestion des budgets annexe de l'eau et principal de l'exercice 2025 votés par le Conseil Municipal par délibération au cours de sa séance du 28 Mars 2025,

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Vu les comptes administratifs des budgets annexe eau et principal de l'exercice 2025 votés par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 28 Mars 2025,

Vu l'arrêté des comptes de l'exercice 2025,

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé comme suit :

	Eau	Principal	Total à repoter
<b>POUR MEMOIRE</b>			
Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002 recettes)	30 417.01 €	- €	
Excédent d'investissement antérieur reporté (001 Recettes)	154 088.68 €	-101 817.60 €	
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025</b>			
Dépenses d'investissement 2025	11 455.21 €	75 666.90 €	
Recettes d'investissement 2025	12 378.00 €	125 259.19 €	
Solde d'exécution de l'exercice 2025	922.79 €	<b>49 592.29 €</b>	
Excédent d'investissement reporté	154 088.68 €	-101 817.60 €	
Solde d'exécution cumulé a reporté au BP 2026 Ligne 001 Recettes	155 011.47	<b>-52 225.31 €</b>	
<b>RESTES A REALISER au 31/12/2025</b>			
RAR Dépenses d'investissement 2025	- €	15 016.33 €	
RAR Recettes d'investissement 2025	- €	- €	
Solde	- €	15 016.33 €	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025</b>			
Rappel du solde d'exécution cumulé	155 011.47	-52 225.31 €	
Rappel du solde des restes à réaliser	- €	-15 016.33 €	
EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL	155 011.47	- €	
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	- €	-67 241.64 €	

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2026

Application agréée E-legalite.com

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>			
Dépenses de fonctionnement 2025	74 737.80 €	496 791.25 €	
Recettes de fonctionnement 2025	76 804.52 €	664 717.38 €	
Résultat de l'exercice 2025	2 066.72 €	167 926.13 €	
Résultat Antérieur	30 417.01 €	39 653.98 €	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>32 483.93 €</b>	<b>207 580.11 €</b>	
<b>AFFECTATION</b>			
1-Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2026)	- €	-67 241.64 €	-67 241,64 €
2-Affectation complémentaire en « réserve » (crédit du compte 10638 sur BP 2026)	- €	- €	
<b>AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)</b>	<b>- €</b>	<b>-67 241.64 €</b>	<b>-67 241,64 €</b>
3-Exédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 ligne 002 Recettes	32 483.93 €	<b>140 338.47 €</b>	172 822,40 €
4-Exédent d'investissement à reporter au BP 2026 ligne 001 Recettes	155 011.47 €	<b>-52 225.31 €</b>	102 786,16 €
<b>TOTAL</b>			

Fait et délibéré en séance

Le 24/04/2026

Le Président de séance :

La secrétaire de séance :

**Le Maire,**  
Marie-Sophie AUBERGER




Publiée le : 28/04/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2026

Application agréée E-legalite.com



**REÇU EN PREFECTURE**  
le 28/04/2026  
Application agréée E-legalite.com